



## Edito. De l'utilité de cette lettre régulière.

La Presse départementale papier et en ligne a été très occupée ces derniers temps. On la comprend, les primaires de la droite, les analyses des soutiens à tel candidat, les positionnements envers un autre, tout ça mérite attention pour aguicher le lecteur. Mais est-ce pour autant une raison pour expédier une session sur les orientations budgétaires du Département en une page, sans le moindre compte-rendu objectif des débats qui se sont déroulés dans cette session ? Ou sans la moindre mention des vœux déposés par l'opposition sur des sujets aussi importants que les dotations aux collectivités ou les zones défavorisées en agriculture ? Alors oui, il est difficile de faire un bon mot ou une phrase choc avec ces deux derniers sujets. Et encore plus compliqué d'expliquer concrètement les conséquences pour les personnes âgées d'une « liberté accrue » donnée aux maisons de retraite en termes de tarifs. Le dernier sujet aurait pourtant parfaitement illustré la dérive libérale qui s'instaure au Département, sans doute irriguée par les propositions des candidats...à la Primaire LR. Puisque la presse ne fait pas ce lien, cela nous donne encore plus d'encouragements, comme nous nous y étions engagés, à publier cette lettre d'information régulière. Au risque de déplaire voire d'agacer.

Les élu(e)s du Groupe Gauche 71

## Décision modificative numéro 2 : toute la cagnotte versée d'avance pour un Pont

La DM2 a révélé une surprise : le Département a bénéficié de 8,4 M € de recettes supplémentaires grâce notamment aux droits de mutation et au bénéfice de relèvement du taux départemental, une odieuse mesure socialiste condamnée en son temps par André Accary, mais que celui-ci n'oublie pas d'utiliser une fois aux affaires.

Cette situation est assez mal tombée pour la majorité départementale, elle qui brandit en permanence la baisse des recettes comme argument politique. Cette « cagnotte » pouvait ainsi mal passer quand tout le monde est mis au pain sec et à l'eau. En outre, faute à sa sous-programmation en mars, la majorité s'est retrouvée sans investissements prêts qui auraient permis d'affecter ces nouvelles marges de manœuvre.

L'issue qui a été trouvée a donc constitué à ouvrir une autorisation de programme budgétaire pour la reconstruction du Pont de Fleurville. Soit. Mais avec une faille de taille : payer les trois quarts de la participation départementale à ce pont réalisé avec le Département de l'Ain, avec une « légère anticipation » de 3 ans; et donc verser d'ores et déjà 5 M €, pour des travaux qui seront à régler au mieux en 2019... Une « vraie » rigueur que le Département de l'Ain appréciera à sa juste mesure. Quant à l'effet immédiat sur l'emploi, on attendra donc 2019 pour se prononcer.

## Bi; Repetita pour le DOB 2017

Du document d'orientations budgétaires soumis aux élu(e)s, on apprenait que l'objectif pour 2017 était de réduire de 8 millions d'euros l'augmentation naturelle des dépenses, pour fixer un seuil limite à 492 Millions d'euros en fonctionnement ; économies qui pourraient alors permettre de dégager 6 millions d'euros d'investissement supplémentaires. Un postulat à analyser à l'aune de ce qui a été réalisé en 2016 avec le même raisonnement de départ. Les élu(e)s de gauche qui se sont exprimés ont alors mis en garde sur ce « remake » : dramaturgie sur le montant des recettes, annonce du pire en matière d'économies, puis marche arrière en fin d'année, quand il est trop tard, une fois les véritables recettes constatées. Ce qui amène à présenter un budget d'affichage, sans choix véritablement affirmés, sauf celui de réduire les dépenses sociales.

Mais sur quels secteurs et avec quelles décisions ? Hormis quelques dispositions dangereuses en matière d'insertion ou de libéralisation des tarifs des EHPAD, rien ne filtrait précisément des orientations énoncées. Il faudra donc attendre le budget prévisionnel pour se prononcer.

## THD et contrats de territoire, rendez-vous encore manqués en 2017 ?

La Présidente du groupe Gauche 71 a rappelé, à la suite d'un courrier envoyé au Président du Département sur la question du déploiement du Très Haut Débit, l'attente de la population sur la desserte et l'inquiétude des élus locaux en la matière. Les intercommunalités, qui financent une partie de ce déploiement, prévoient les crédits depuis deux ans sans trop savoir quand elles auront à les débloquer. Sur ce dossier, la majorité a du mal à admettre le retard partiel qui a été pris par rapport aux annonces qui ont été faites : si les opérations de montées en débit obéissent au calendrier initial, en revanche, la construction du réseau FTTH a déjà pris presque un an de retard.

Le devenir des aides aux territoires était aussi évoqué. Avec là encore, un décalage de taille. La longueur de la concertation enclenchée depuis un an accouchera au mieux d'une signature avant l'été 2017. En somme, les communes connaîtront le nouveau règlement départemental d'aides bien après le vote de leur budget. Avec une troisième réforme de ces aides en trois ans, et le fait de la caler en 2017 avec les nouvelles intercommunalités, les communes naviguent à vue. **On voudrait freiner les ardeurs des collectivités à investir, et à avoir moins recours au Département qu'on ne s'y prendrait pas autrement.**

## La droite fait rentrer le ver de la "liberté tarifaire" dans le fruit des EHPAD

Une disposition écrite dans le rapport « débat d'orientations budgétaires », qui menace l'accessibilité aux EHPAD pour les personnes ayant des revenus modestes, a été dénoncée par Evelyne Couillerot. Celle-ci instaure la liberté, dans les établissements pour personnes âgées, d'augmenter les tarifs des personnes ne bénéficiant pas de l'aide sociale payée par le Département. En faisant cela, le Département renonce à sa responsabilité d'arbitre dans la tarification du prix de journée payé par toutes les personnes âgées en EHPAD. Ajouté au fait d'imposer en 2017 une variation négative des ressources aux établissements, le Département fait ainsi le choix de ne pas assumer totalement la hausse des besoins de ce secteur. C'est le laisser faire au détriment de la garantie solidaire publique qui s'impose. En instaurant un régime à deux vitesses, cette liberté sera un frein pour les personnes âgées aux revenus modestes mais trop élevés pour bénéficier de l'aide sociale Départementale. **Un véritable choix politique libéral et un recul pour les personnes âgées et leurs familles.**

### Contributions au débat ...

#### Vœu déposé par le groupe Gauche 71 sur les dotations aux collectivités

C'est le groupe Gauche 71 qui a apporté la preuve d'une exigence en matière de maintien des dotations de l'Etat envers les Départements, avec un vœu réclamant le retrait de dispositions du projet de loi de finances 2017. En effet, l'article 14 de la LFI prévoit que la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) soient incluses dans les dotations « soumises à variation ». Des dispositions qui conduiraient, même avec la diminution nationale de 200 millions d'euros apportée par amendement, à réduire les recettes de près de 1,5 millions d'euros pour le budget 2017 du Département. Adopté à l'unanimité, le vœu de l'assemblée demande d'exclure du PLF 2017 les mesures néfastes pour les Départements et la nécessité d'une refonte globale des dotations de compensation fiscales qui « *n'exposent plus les collectivités à de nouvelles ponctions ainsi que la prise en compte de leurs besoins financiers* ».

Texte complet du vœu :

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=296793910721011&set=a.211790245888045.1073741830.100011712125315&type=3&theater>

#### Vœu sur l'exclusion de 89 communes de Saône-et-Loire retirées du premier projet de cartographie des zones défavorisées en agriculture

Là encore, ce sont les élus du groupe Gauche 71 qui ont été à l'initiative de ce vœu, cette fois en matière agricole. En effet, une version provisoire des nouvelles zones défavorisées (hors montagne) qui, suivant les critères européens, sont soumises à contraintes naturelles a été publiée en septembre. Celle-ci indique que 89 communes de Saône-et-Loire sont menacées de sortir de ces zones défavorisées. Cela aurait pour conséquence d'exclure les exploitants agricoles de ces communes des aides compensatoires liées aux handicaps naturels. Or, la France dispose d'une marge de 10% du territoire national, obtenue à la suite d'une négociation auprès des instances européennes. Des critères nationaux, définissant des « zones soumises à contraintes spécifiques », doivent être recherchés pour préciser les spécificités qui justifieraient le maintien de communes initialement exclues du zonage provisoire. L'Assemblée départementale a donc adopté unanimement que le nouveau zonage « *prenne en compte des déterminants socio-économiques et les difficultés de certaines productions, pour reconsidérer la situation des 89 communes actuellement exclues* ».

Texte complet du vœu :

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=296706107396458&set=a.211790245888045.1073741830.100011712125315&type=3&theater>

#### Ambiance : la primaire prime, le libéralisme imprime

Entre absence et abstinence en intervention, la droite départementale, à l'avant-veille du 1<sup>er</sup> tour de la primaire, avait l'air plus soucieuse des résultats de celle-ci que de la destinée du Département. Peu d'élus se sont exprimés pour valoriser le texte du débat d'orientations budgétaires. Il est vrai que ces résultats ont traduit l'influence des prises de position des poids lourds départementaux : le soutien du Président au candidat Le Maire a réuni 3,4 % des électeurs et la majorité « Juppéiste » 23 %, cinq points de moins que le score national. Quant au candidat Sarkozy, il a sans doute été réconforté par les 0,40% de plus obtenus en Saône-et-Loire. Mais au-delà du camouflet, ce sont les idées défendues par les différents candidats qui inquiètent. Dans la course à l'investiture, rien n'a été sous-estimé pour alimenter le concours Lépine de la réduction de dépenses publiques, orchestré pour flatter l'électorat de droite. Quelques exemples : réduction de 500 000 postes de fonctionnaires, non remplacement systématique d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, fusion des Départements dans les nouvelles Régions, fin de l'autonomie fiscale des collectivités et réduction par 4 des subventions allouées par l'Etat. Un florilège inquiétant. Les anciens défenseurs des Départements devraient ainsi avaler leur chapeau, si d'aventure malheureuse, ces propositions venaient à se traduire en actes. On mesurerait alors, comme disait Edgar Faure, que « ce n'est pas la girouette qui tourne, mais le vent ».

#### Question d'actualité sur la fusion des centres d'intervention du SDIS

Revenant sur la gestion calamiteuse de la séquence fusion de 9 centres d'intervention en Saône-et-Loire, Raymond Gonthier, au nom des élu(e)s du groupe Gauche 71, a d'abord pointé le problème de forme soulevé par cette gestion. « *Il a été ainsi mal admis par les centres et par les pompiers concernés d'apprendre dans la presse, deux jours avant la tenue du CA, de la voix du Président du Conseil départemental, que certains centres étaient sauvés. Quelle légitimité ont alors les élus du CA du SDIS ?* » a-t-il rappelé. Et ajouté que la question de fonds demeure « *Si Blanzay et Crissey sont sauvés, et d'autres projets ajournés, quels éléments nouveaux allez-vous prendre en compte pour statuer sur le devenir des projets de regroupements suspendus ?* ». Une demande restée sans réponse claire du Président du CA du SDIS et de celui du Département.